

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 juin 2023**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SPANC  
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 juin 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 juin 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Roxane MARC à Mme Christine SANCHEZ, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 11 mai 2023

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte financier unique 2022 a été arrêtée avec un déficit cumulé de - 85 826,95 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de 17 953,19 € (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'affecter la totalité du déficit d'exploitation 2022 en report à la section de fonctionnement du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPANC) au compte 002 en dépense soit un montant de 85 826,95 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3211

Publication le 20 juin 2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 20 juin 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230619-12777B-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

## RESULTATS - BUDGET SPANC

FONCTIONNEMENT	2022
Dépenses Mandatées	66 592,12 €
Recettes Réalisées	29 685,23 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>-36 906,89 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)</b>	<b>-48 920,06 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>-85 826,95 €</b>

INVESTISSEMENT EXECUTION	
Dépenses mandatées	0,00 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	10 145,88 €
Recettes réalisées	7 807,31 €
<b>Solde d'exécution Investissement</b>	<b>17 953,19 €</b>
REPORTS	
Total dépenses reportées	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €
<b>Solde des reports</b>	<b>0,00 €</b>

*dt emprunt*  
0,00 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------	---------------

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>0,00 €</b>
-----------------------------------	---------------

<b>Résultat reporté cpte 002 exercice N+1</b>	<b>-85 826,95 €</b>
-----------------------------------------------	---------------------